

LETTRE D'INFORMATION

PÔLE BTP Vaucluse PRÉVENTION

Juin 2023, N°2

Rassemblement de vos partenaires prévention.

Nous nous mobilisons pour vous partager, nos campagnes, nos aides à votre disposition ainsi que l'actualité de votre département.

ACTUALITES SINISTRALITE

Chiffres Clés de la CARSAT – Statistiques BTP 2021

En 2021, en Vaucluse, on dénombre :

815 AT avec arrêt
49 Maladies professionnelles
43 Incapacités permanente (dont décès)
1 Décès

Pour 16 131 salariés dans 3 993 établissements



ZOOM sur
le BTP



Manutention manuelle

BTP	Bât	TP
44%	44%	44%



Outillage à main

BTP	Bât	TP
11%	12%	9%



Chutes de hauteur

BTP	Bât	TP
17%	17%	15%



Chutes de plain-pied

BTP	Bât	TP
14%	14%	14%

Actions ciblées par la DDETS 84 :

Les salariés du bâtiment sont les salariés qui ont été le plus fréquemment victimes d'accidents du travail avec arrêt de travail, au cours de l'année 2022 dans le département du Vaucluse.

En 2022, parmi les 23 accidents du travail graves ou mortels ayant eu lieu dans le département, **5** de ces **accidents** ont été causés par une **chute de hauteur**. Un salarié étancheur est notamment décédé alors qu'il était occupé à des travaux de dépose d'un ancien revêtement d'étanchéité sur la toiture terrasse d'un établissement scolaire.



La DDETS de Vaucluse a donc décidé de conduire une **action collective en matière de prévention des risques de chute de hauteur** en toiture, chez les étancheurs et les couvreurs.

Une **première phase** de cette action, qui débutera en **octobre 2023**, consistera à mettre en œuvre une action de sensibilisation et d'information à destination des différents acteurs concernés (partenaires sociaux, branches professionnelles, employeurs, salariés et représentants du personnel), puis se poursuivra par **une action de contrôle**



C'est arrivé près de chez vous !

Dramatique accident : Un employé meurt dans un malaxeur à béton (mars 2023).

Survenu dans une centrale à béton du vaucluse, un ouvrier se retrouve coincé dans le malaxeur à béton lorsque celui-ci est remis en marche.

Nos premiers enseignements en 4 points :

- S'assurer de la correspondance du matériel à son utilisation.
- S'assurer de la coordination des opérateurs et de la bonne communication des consignes.
- S'assurer de la consignation des équipements avant toute intervention : formation du personnel, modes opératoires, moyen techniques
- Désigner un responsable de consignation / déconsignation (chargé de consignation)

En savoir plus :

- La CARSAT Sud-Est a lancé un état des lieux exhaustif des centrales BPE du Vaucluse, sur le terrain.
- Sur chantier également, n'intervenez pas sur des équipements non consignés : voir la recommandation de la branche professionnelle [INRS : ED 6109](#)
- Qui doit faire la consignation ? [OPPBTP](#)

Les troubles musculosquelettiques (TMS)

Vos partenaires prévention se mobilisent pour vous :

Depuis le 3 avril les organisations professionnelles du BTP vous accompagnent autour du sujet TMS (OPPBTB, CARSAT, SISTBTB, Gouvernement).

Luttez contre les TMS ? Nous vous proposons des outils et des méthodes

1ere cause de maladie professionnelle dans le BTP, les TMS représente un enjeu capital avec **87% des maladies professionnelles**

En effet multifactorielles les TMS peuvent être causé par les manutentions manuelles de charge, des postures contraignantes, la répétitivité des gestes, l'exposition aux vibrations...

Outre les effets négatifs pour l'individu, les TMS peuvent avoir un impact sur votre entreprise, notamment impliquer, une baisse des performances, de l'absentéisme, une désorganisation des équipes ...

MEMOS de chantier

En collaboration avec l'INRS et l'OPPBTB, l'Iris-ST et la [CAPEB](#) mettent à disposition une collection de mémos renvoyant aux contraintes physiques.

Téléchargez ceux consacrés aux couvreurs et aux peintres.

[MEMO couvreurs](#)

[MEMO peintres](#)



Prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Les TMS regroupent un grand nombre d'affections qui touchent les tendons, les muscles, les articulations des membres supérieurs (épaule, coude, main, poignet et doigts), des membres inférieurs et le dos. Ces pathologies altèrent la qualité de vie des salariés et ont un fort impact sur l'organisation des entreprises : absences répétées, désorganisations, retards de chantiers, appel à l'intérim... et s'impose donc comme une priorité en entreprise.

Vous souhaitez vous lancer dans une démarche de prévention TMS ? [Consulter](#)

La Carsat Sud-Est soutient vos projets et vous accompagne en vous proposant :

- ✓ des conseils auprès du [technicien prévention de votre secteur](#)
- ✓ des [formations](#)
- ✓ des [aides financières](#)
- ✓ le site [TMS PRO](#) pour structurer votre démarche

Lors des premiers symptômes présents chez vos salariés nous vous invitons à prendre contact avec votre médecin du travail



Nos événements webinaires et replay

Accédez aux [replays des webinaires](#), accédez aux [solutions](#) et [boîtes à outils](#) en cliquant sur les liens ou la bannière ci-contre.

[Construction de logements/bureaux : les clefs pour améliorer la prévention sur les opérations](#)

[Construction de maisons individuelles : les clefs pour améliorer la prévention des risques](#)

[Entreprises du BTP : un webinaire pour protéger la santé de vos salariés](#)

[Matinée prévention TMS / RPS le 05 octobre](#)



Votre interlocuteur en région

POLE PREVENTION DU VAUCLUSE

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS

Vos partenaires locaux se mobilisent pour vous